



Vente de biens immobiliers

Par **POUPIC**, le **27/05/2019** à **18:12**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE[smile4]

Je suis propriétaire d'un appartement qui est ma résidence secondaire et suite au décès de mon épouse

La succession m'attribue cet appartement En toute propriété pour un quart et pour trois quarts en usufruit.

Un de mes enfants peut-il m'obliger à le vendre ?
Merci d'avance pour la réponse

Par **nihilscio**, le **27/05/2019** à **20:17**

Bonjour,

Non, vous êtes usufruitier, vous bénéficiez de l'usage de l'appartement votre vie durant.